

DIVISION DU COMMERCE
MONDIAL - GATT

Berne, le 10 janvier 1991

787.0.3

cha/191-3

Note à Monsieur l'Ambassadeur de Pury

Copie an : zos, ebe, was, sti, imb, mat, kar, coy, scs, pau, cha

Délégation Genève (ram)

Ministerkonferenz Bruxelles / Erklärung über Handel und Umwelt

Angesichts der zunehmenden Bedeutung der Umweltanliegen sowie möglicher Zusammenhänge zwischen Handel und Umwelt haben die EFTA-Länder auf Initiative der Schweiz eine Erklärung über Handel und Umwelt vorbereitet, die von den Ministern hätte verabschiedet werden können (siehe Beilage I). Das Ziel dieser Erklärung bestand darin, die Aufmerksamkeit auf mögliche Zusammenhänge zwischen den Handels- und Umweltpolitiken zu lenken und die VERTRAGSPARTEIEN einzuladen, das GATT zu beauftragen, eine entsprechende Analyse zu erstellen, sich Gedanken über einen möglichen Beitrag an die Umweltkonferenz von 1992 zu machen sowie die GATT-Arbeitsgruppe über Umweltmassnahmen und internationalen Handel wieder zu aktivieren.

Anlässlich einer von den EFTA-Ländern einberufenen und von der Schweiz (Vizedirektor Zosso) präsierten Sitzung wurde die Erklärung vorgestellt und diskutiert. Das Anliegen stiess mehrheitlich auf ein positives Echo (insbesondere EG, osteuropäische Staaten, Brasilien als Gastgeberland der Umweltkonferenz 1992). Verschiedene Delegierte bedauerten das sehr kurzfristige Einbringen dieses wichtigen Anliegens. Die ASEAN-Gruppe und die USA lehnten eine solche Erklärung und die damit verfolgten Absichten zum jetzigen Zeitpunkt und im jetzigen Umfeld kategorisch ab. Nach erfolgter Diskussion entschlossen sich die EFTA-Länder, angesichts des Widerstandes der USA und der ASEAN-Gruppe, vorläufig auf eine Erklärung zu verzichten, jedoch folgenden Text in die Schlussakte der Uruguay-Runde einfliessen zu lassen:

"Ministers noted the growing importance of environmental issues; that such issues have been discussed in several negotiating groups of the Uruguay Round; that interrelationships exist between trade and environmental policies. Therefore, ministers expressed their view that these interrelationships should be addressed within GATT."

Dieser Text wurde von Bundesrat Delamuraz im Namen der EFTA-Länder beim Präsidenten des TNC hinterlegt. Es geht nun kurzfristig darum, dafür zu sorgen, dass der Text tatsächlich Eingang in die Schlusserklärung des Präsidenten findet. Längerfristig ist das Problem Handel - Umwelt weiterzuverfolgen und im Rahmen der bestehenden GATT-Strukturen zu behandeln. Parallel dazu wurde das Konzept "Handel-Umwelt" in die Schlussakte eingefügt.

Les pays de l'AELE ont saisi l'occasion de la session des PARTIES CONTRACTANTES (12-13 décembre 1990) qui suivait immédiatement la conférence de Bruxelles pour reprendre l'offensive en la matière. La Suisse a fait une déclaration (cf annexe II), soutenue par les pays nordiques et l'Autriche.

Les réactions à cette initiative ont été très similaires à celles enregistrées à Bruxelles. Le Canada a donné son appui de principe. La CE a signalé son intérêt. Le Chili, la Tanzanie et le Nigéria ont indiqué qu'ils étudiaient cette question tout en soulignant que les intérêts spécifiques des PVD devaient être pris en considération de manière non discriminatoire (biens interdits sur le marché national, dépôt de déchets toxiques, déforestation, intensification de la production, etc.). L'Inde a estimé qu'il existait d'autres fora plus appropriés pour débattre de la question. Les pays de l'ASEAN ont rappelé leur opposition et indiqué qu'ils formuleraient des recommandations spécifiques le moment venu.



L. Wasescha

Annexes mentionnées

NEGOCIATIONS COMMERCIALES
MULTILATERALES
NEGOCIATIONS D'URUGUAY

Salage I
dodis.ch/57972
RESTRICTED

MTN.TNC/W/47

3 décembre 1990

Distribution spéciale

Original: anglais

Comité des négociations commerciales

COMMUNICATION DE L'AUTRICHE, DE LA FINLANDE, DE L'ISLANDE,
DE LA NORVEGE, DE LA SUEDE ET DE LA SUISSE

Les délégations de l'Autriche, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse ont demandé que la proposition reproduite ci-après, concernant une déclaration sur le commerce et l'environnement que les Ministres devraient faire à Bruxelles lors de la réunion qu'ils tiendront du 3 au 7 décembre 1990, soit distribuée aux délégations qui participeront à la Réunion ministérielle.

DECLARATION SUR LE COMMERCE ET L'ENVIRONNEMENT

(Faite par les Ministres réunis à Bruxelles du 3 au 7 décembre 1990
pour clore les Négociations commerciales multilatérales
de l'Uruguay Round)

RECONNAISSANT que l'environnement constitue une base nécessaire pour la vie et la santé, ainsi que pour un développement économique et social durable;

TENANT COMPTE de l'importance croissante des problèmes d'environnement et de ce que la plupart des parties contractantes ont adopté des politiques nationales visant à protéger l'environnement et à préserver les ressources naturelles;

RAPPELANT l'importance de la coopération internationale sur les problèmes d'environnement qui ont des incidences au niveau mondial, ainsi que la nécessité d'intensifier cette coopération;

RECONNAISSANT qu'un développement durable exige la mise en oeuvre de politiques à la fois dans le domaine de l'environnement, de l'économie et du commerce pour favoriser une croissance saine et une répartition efficace des ressources;

NOTANT que les mesures touchant à l'environnement peuvent avoir des effets sur le commerce, que les politiques dans le domaine du commerce et de l'environnement doivent se renforcer mutuellement et qu'aucun effort ne devrait être épargné pour en accroître l'efficacité conjuguée;

./. .

RAPPELANT les dispositions de l'Accord général et le fait que les problèmes relatifs à l'environnement ont été traités dans plusieurs groupes de négociation dans le cadre de l'Uruguay Round;

DECLARENT

qu'une attention prioritaire devrait être accordée à l'interdépendance de la politique commerciale et de la politique de l'environnement et, à cette fin, demandent aux PARTIES CONTRACTANTES:

- a) d'entreprendre une étude sur les liens entre les politiques dans le domaine de l'environnement et les règles du système commercial multilatéral;
- b) d'examiner les implications des travaux préparatoires relatifs à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992, ainsi que la possibilité de présenter une contribution du GATT à l'occasion de cette Conférence;
- c) d'organiser en 1991 une réunion du Groupe de travail du GATT sur les mesures concernant l'environnement et le commerce international dont le mandat actualisé sera arrêté par le Conseil du GATT, afin de fournir aux parties contractantes un cadre pour débattre de ces questions.



GATT RA/alt

12 December 1990

46th Session of the CONTRACTING PARTIES

Item: Trade and environmental policies

Mr. Chairman,

I want to follow up on an initiative which the EFTA-countries (Austria, Finland, Iceland, Norway, Sweden and Switzerland), have recently taken in the framework of the Uruguay Round:

Mr. Chairman,

- 1) Environmental issues are of growing importance, and most Contracting Parties have adopted national policies to protect the environment and to preserve natural resources.
- 2) The environment provides the necessary basis for life and health, and for sustainable economic and social development.
- 3) In this context, international cooperation on environmental issues with global implications is important and needs to be intensified.
- 4) Environmental policy measures may have trade effects. Trade and environmental policies must be mutually supportive and every effort should be made to increase their combined effectiveness.
- 5) For these reasons, EFTA countries believe that it is important and urgent for contracting parties to gain a better understanding of the interrelationship between

environmental policies and GATT rules in order to establish coherent multilateral cooperation in this field.

- 6) Switzerland, and with us the other EFTA countries, are reflecting on concrete steps leading into this direction and we may put forward some proposals at one of the next meetings of the GATT Council.

Thank you, Mr. Chairman.